Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 301 Vœu relatif à la libération de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que l'année 2014 marque le 60ème anniversaire de la libération de Paris ;

Considérant que cette libération a été le fruit des Parisiennes et des Parisiens qui se sont mobilisés contre l'occupant ;

Considérant le rôle essentiel joué par le COMAC dans la préparation et l'organisation de cette libération ;

Considérant qu'il est indispensable que l'histoire ne soit pas déformée à ce propos ;

Considérant le devoir de mémoire vis-à-vis de celles et ceux qui ont su faire preuve de courage au péril de leurs vies pour la liberté ;

Considérant le rôle joué par le COMAC au sein du Conseil national de la résistance et de son impact sur les grandes lois qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale ;

Considérant le vœu déposé par le groupe écologiste au Conseil de Paris visant à rendre hommage au COMAC ;

Aussi, sur proposition de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe écologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- la plaque commémorative prévue avenue René Coty sur l'immeuble ayant abrité les réunions clandestines du COMAC pendant l'occupation soit apposée si possible avant la fin de l'année du 70ème anniversaire de la libération de Paris ou au plus tard le 8 mai 2015 pour le 70ème anniversaire de la fin de la seconde Guerre mondiale.